



2, Promenade de l'Esplanade  
31180 Lapeyrouse-Fossat  
[contact@lapeyrouse-fossat.fr](mailto:contact@lapeyrouse-fossat.fr)

DECISION DU MAIRE  
par délégation du conseil municipal  
N° 07-2024 du 30 AVRIL 2024

**Objet : Demande de subvention au CD31 dans le cadre du Contrat de Territoire – Programmation 2024 - pour les travaux à la salle polyvalente à dominante sportive.**

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, du pouvoir de « *demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tous les projets inscrits au budget* ».

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux à la salle polyvalente : enduit du mur extérieur arrière et installation d'un coffret permanent pour les manifestations,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 12 731,00 € HT,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : DE RÉALISER** l'opération de travaux à la salle polyvalente.

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le coût de cette opération.

**ARTICLE 3 : DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental au taux maximum de 40% dans le cadre du Contrat de Territoire - Programmation 2024.

**ARTICLE 4 : D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

- o Subvention du Conseil Départemental : 5 092,40€
- o Autofinancement : 7 638,60€

**ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER** à démarrer les travaux dans l'année de programmation.

Le Maire de Lapeyrouse-Fossat est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ

